

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

PRÉSIDENTE : MADAME LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-02.1

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le compte rendu par Monsieur le Payeur départemental de ses recettes et dépenses pour l'exercice 2016,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2017-14-02.1 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé par le Payeur départemental n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- d'admettre les opérations de l'exercice 2016 du compte de gestion,
- approuve le compte de gestion de l'exercice 2016, selon l'extrait ci-annexé.

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	7
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué	1	1,3

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	0
Absentions	0


La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-2017-14-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017



Virginie LUCOT-AVRIL.

Affiché le : **24 AVR. 2017**



**TRÉSOR PUBLIC**

**P.DEP SEINE-MARITIME**

**N° CODIQUE 076090**

**Date d'édition : 02/02/2017**

**IDENTIFIANT BUDGET 40100**

**N° de SIRET 20004506000015**

**SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE DE GESTION**  
**EXERCICE 2016**

**PRÉSENTÉ À**

**La Chambre régionale des comptes**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**

**M Dominique PROUST**

**AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**

**DU 01/01/2016 AU 02/02/2017**

## 40100 - SYNDM SEINE-MARITIME-NUMERIQUE

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	654,00	452 925,04	453 579,04
Titres de recettes émis (b)	327,00	365 627,27	365 954,27
Réductions de titres (c)	0,00	12 398,00	12 398,00
Recettes nettes (d = b - c)	327,00	353 229,27	353 556,27
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	654,00	452 925,04	453 579,04
Mandats émis (f)	0,00	368 055,74	368 055,74
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	368 055,74	368 055,74
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	327,00		
(h - d) Déficit		14 826,47	14 499,47

## 40100 - SYNDM SEINE-MARITIME-NUMERIQUE

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	327,00	0,00	327,00	0,00	654,00
Fonctionnement	99 720,04	6,00	-14 826,47	0,00	84 893,57
TOTAL I	100 047,04	0,00	-14 499,47	0,00	85 547,57
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES					
Investissement	-618 594,66	0,00	-1 071 038,39	0,00	-1 689 633,05
Fonctionnement	3 837 962,09	618 594,66	3 669 437,50	0,00	6 888 804,93
Sous-Total	3 219 367,43	618 594,66	2 598 399,11	0,00	5 199 171,88
TOTAL III	3 219 367,43	618 594,66	2 598 399,11	0,00	5 199 171,88
TOTAL I + II + III	3 319 414,47	618 594,66	2 583 899,64	0,00	5 284 719,45

TRÉSOR PUBLIC

P.DEP SEINE-MARITIME

N° CODIQUE 076090

Date d'édition : 01/02/2017

IDENTIFIANT BUDGET 40101

N° de SIRET 20084506800023

## COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016

PRÉSENTÉ À ...

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Dominique PROUST

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2016 AU 01/02/2017



**40101 - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**  
**RÉSULTATS BUDÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 119 698,14	7 944 100,98	32 063 799,12
Titres de recettes émis (b)	856 043,84	4 490 694,95	5 346 738,79
Réductions de titres (c)	0,00	200 196,00	200 196,00
Recettes nettes (d = b - c)	856 043,84	4 290 498,95	5 146 542,79
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	24 119 698,14	7 944 100,98	32 063 799,12
Mandats émis (f)	1 927 082,23	621 061,45	2 548 143,68
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 927 082,23	621 061,45	2 548 143,68
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		3 669 437,50	2 598 399,11
(h - d) Déficit	1 071 038,39		

## 40101 - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES					
Investissement	-618 594,66	0,00	-1 071 038,39	0,00	-1 689 633,05
Fonctionnement	3 837 962,09	618 594,66	3 669 437,50	0,00	6 888 804,93
Sous-Total	3 219 367,43	618 594,66	2 598 399,11	0,00	5 199 171,88
TOTAL III	3 219 367,43	618 594,66	2 598 399,11	0,00	5 199 171,88
TOTAL I + II + III	3 219 367,43	618 594,66	2 598 399,11	0,00	5 199 171,88



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

PRÉSIDENCE : MADAME LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-02.2

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M52 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2017-14-02.2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- élit Monsieur Martial HAUGUEL en tant que Président de séance,
- constate la conformité du compte administratif avec le compte de gestion du Payeur départemental,
- approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui fait apparaître les résultats présentés en annexe 1.

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	6
Nombre de membres représentés	0	2
Nombre de suffrage par délégué	1	1,3

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	0
Absentions	0
Ne prend pas part au vote (la Présidente en exercice en 2016 quitte la séance)	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

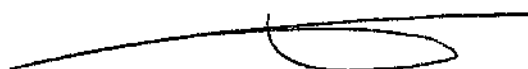
076-200045060-20170406-2017-14-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Affiché le : 24 AVR. 2017

La Présidente de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL



Rapport de Madame la Présidente n°2017-14-02.2

Objet : adoption du compte administratif de l'exercice 2016

Le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution du budget principal et du budget annexe. Il compare, à cette fin, les prévisions de dépenses et de recettes aux réalisations, c'est à dire aux dépenses mandatées et aux titres de recettes émis. Il décrit les réalisations d'investissement et de fonctionnement. Le compte administratif permet, en outre, de dégager les résultats de clôture.

En conséquence, un rapport spécifique proposera, à l'occasion de cette même séance, l'affectation des résultats 2016.

**A/ BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M 14)**

Pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique, le résultat d'exercice 2016 est excédentaire, et s'élève à 85 548 €.

**1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement présente un excédent de 84 894 € incluant le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'exercice 2015 de 99 720 €.

	Voté au BP 2016 en €	Réalisé en €
Recettes	452 925	353 229
Dépenses	452 925	368 056

Les principales recettes de fonctionnement sont issues des cotisations des membres de Seine-Maritime Numérique (EPCI et Département à 50/50), sur la base du taux de cotisation 2016, décliné suivant la population, soit 0.45€/habitant en zone T1 et 0.03 €/par habitant en zone T2 AMII.

Le budget principal de Seine-Maritime Numérique comprend également, en dépenses, le financement des services administratifs et moyens supports du syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques et les locaux mis à disposition à titre onéreux par le Département de Seine-Maritime, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels (Centre de Gestion, AVICCA).

**2/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le solde d'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2016 est de 654 €.

	Voté au BP 2016 en €	Réalisé en €
Recettes	654	654
Dépenses	654	0

◆◆◆

**B/ BUDGET ANNEXE (nomenclature M 4)**

**1/ SECTION D'EXPLOITATION**

Le résultat de clôture 2016 de la section d'exploitation présente un excédent de 3 669 438 €.

	Voté au BP 2016 en €	Réalisé en €
Recettes	7 944 101	4 290 499
Dépenses	7 944 101	621 061

Les recettes s'appuient sur les contributions 2016 des membres du SMN, à hauteur de 3 € par ligne.

Les principaux postes de dépenses intègrent la location d'infrastructures appartenant à des tiers, opérateurs de réseaux ou encore concessionnaires autoroutiers, susceptibles d'accueillir celles du Syndicat, ainsi que les services techniques du SMN, charges et cotisations sociales associées.

## 2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

	Voté au BP 2016 en €	Réalisé en €
Recettes	24 119 698	856 044
Dépenses	24 119 698	1 927 082

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2016 concernent la réalisation du réseau de collecte.

Le Syndicat dispose également de 14 marchés d'études et de travaux dont l'exécution est retracée dans les dépenses d'investissement de l'année dernière, et relatives à l'ingénierie et à la maîtrise d'œuvre des réseaux de collecte et desserte FTTH et des opérations de montées en débit.

Les prévisions de recettes d'investissement proviennent d'un virement depuis la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture 2016 de la section d'investissement est de - 1 689 633 €, intégrant le résultat de clôture d'investissement 2015 de - 1 071 038 € et un report de déficit cumulé de 618 595 €, couvert par l'excédent de la section d'exploitation ci-dessus présenté.

Ainsi, toutes sections confondues, le résultat de clôture du budget annexe 2016 s'élève à un montant de 2 598 399 €.




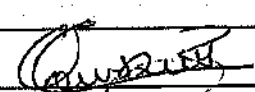
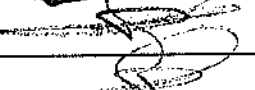
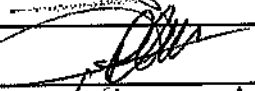
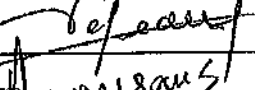
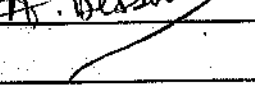

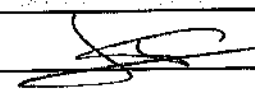

◆◆◆

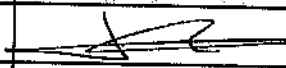

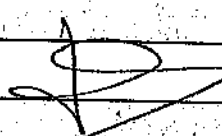
Compte-tenu de ces éléments, je vous propose de délibérer sur ce compte administratif 2016 tel qu'il est présenté ci-dessus et en cas d'accord, d'approuver le dispositif de délibération ci-annexé.



Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique  
Liste d'émargement du jeudi 6 avril 2017  
Vote du Compte Administratif

Titulaires  
 Suppléants

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEAURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BELLANGER	Bertrand	Département		
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	CODAH		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DE CINTRE	Christine	Département	pouvoir N. COUTEY	
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEPREAUX	Alain	Terroir de Caux		
DESSAUX	Annie	Caux Vallée de Seine		
FAUVEL	Denis	Terroir de Caux		
FONTANIÉ	Guy	Campagne de Caux		
GRANDSIR	Bruno	Londinières		
HAUGUÉL	Martial	Département		
JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		
LE VERN	Marie	Département		
LEFEBVRE	Blandine	Département	pouvoir M. Bazille	
LORAND PASQUIER	Yvette	Département		
MALLET	Eric	Quatre Rivières		

MUNIN	Martial	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Inter-Caux-Vexin		
ORANGE	Mathieu	Campagne de Caux		
OVIDE	Alain	MRN		
PECANAC	Patrice	Felaises du Talou		
PHILIPPE	Edouard	CODAH		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSELIN	Romain	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAudeau RAINOT	Florence	Département		
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERHALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		



EXERCICE 2016	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT (Réalizations)
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES :</b>					
16 - Emprunts					
20 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles	654	-			
23 - Immobilisations en cours					
<b>Sous-total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>654</b>	<b>-</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit exercice 2014)	-	0			
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>654</b>	<b>-</b>			
<b>RECETTES :</b>					
10 - Dotations, fonds divers et réserves (1066)					
16 - Emprunts et dettes assimilés					
<b>Sous-total recettes réelles d'investissement</b>					
021 - Virement de la section d'exploitation					
040 - Opération d'ordre entre les sections			327	327	
<b>Sous-total recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>327</b>	<b>327</b>	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement excédent exercice 2015)			327		
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>327</b>	<b>327</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>654</b>	<b>-</b>	<b>327</b>	<b>327</b>	<b>327,00</b>
<i>Excédent cumulé</i>					<b>654</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>I - DEPENSES</b>					
011 - Charges à caractère général	120 698	49 914			
012 - Charges du personnel	330 000	317 814			
65 - Autres charges de gestion courante	-				
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues de la section d'exploitation	2 000	-			
<b>Sous-total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>452 698</b>	<b>367 729</b>			
023 - Virement à la section d'investissement					
042 - Opération d'ordre de fonctionnement	327	327			
<b>Sous-total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>327</b>	<b>327</b>			
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>452 925</b>	<b>368 056</b>			
<b>II - RECETTES</b>					
74 - Subventions			353 205	353 205	
77 - Produits exceptionnels				24	
<b>Sous-total recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>353 205</b>	<b>353 229</b>	
002 - Résultat d'exploitation reporté			190 720		
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>543 925</b>	<b>353 229</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>452 925</b>	<b>368 056</b>	<b>543 925</b>	<b>353 229</b>	<b>14 826</b>
<i>Excédent cumulé</i>					<b>84 894</b>
<b>TOTAL DES 2 SECTIONS</b>					<b>14 499</b>
					<i>Contrôle</i> - <b>14 499</b>

**SMN-BUDGET PRINCIPAL-COMpte ADMINISTRATIF 2016  
DETAIL DES DEPENSES**

Libellé	Description	Total CP voté	Virement	Mandaté
<b>Investissement</b>		<b>654,00</b>		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-		
20	Immobilisations incorporelles	-		
2051	-Concessions et droits similaires	-		
21	Immobilisations corporelles	654,00		
21848	-Autres matériel de bureau et mobiliers	500,00		
2188	-Autres immobilisations corporelles	154,00		
<b>Fonctionnement</b>		<b>152 925,04</b>		<b>368 056,74</b>
011	Chargés à caractère général	120 598,04	-	49 914,43
60622	Carburants	3 000,00	-	1 057,63
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	-	-
6064	Fournitures administratives	2 000,00	-	712,75
611	Contrats de prestations de services	-	-	-
6132	Locations immobilières	20 000,00	-	19 161,57
6135	Locations mobilières	6 000,00	-	4 368,40
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 000,00	-	239,17
61658	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	-	165,00	-
6156	Maintenance	17 000,00	-	14 817,29
6161	Multirisques	25 098,04	-	617,13
6188	Autres primes d'assurance	-	-	-
6182	Documentation générale et technique	-	-	-
6184	Versement à des organismes de formation	5 000,00	-	500,00
6188	Autres frais divers	500,00	-	151,14
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	-	359,43
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	5 000,00	-	-
6231	Annonces et insertions	6 000,00	-	-
6232	Fêtes et cérémonies	-	-	-
6234	Réceptions	3 000,00	-	69,40
6238	Catalogues et imprimés et publications	7 000,00	-	-
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	- 165,00	756,79
6261	Frais d'affranchissement	-	-	-
6262	Frais de télécommunications	-	-	-
6281	Concours divers (cotisations..)	10 000,00	-	7 000,00
6288	Autres charges diverses sur services extérieurs	3 000,00	-	205,73
012	Chargés de personnel et frais assimilés	330 000,00	-	317 814,31
6218	Autre personnel extérieur	133 700,00	1 800,00	135 466,84
6331	Versement de transport	-	-	-
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	-	-	-
6336	Cotisations au C.N.F.P.T. et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	1 500,00	-	1 199,30
64111	Rémunération principale	120 000,00	- 1 200,00	115 815,19
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	-	-	-
64113	NBI	-	-	-
64118	Autres indemnités	-	-	-
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 000,00	- 600,00	11 405,47
6453	Cotisations aux caisses de retraite	46 000,00	-	45 206,61
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00	-	6 420,68
6456	Versements au F.N.C. du supplément familial	-	-	-
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 000,00	-	464,42
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	-	-	-
6472	Prestations familiales directes	-	-	-
6474	Versements aux oeuvres sociales	-	-	-
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	-	23,00
6488	Autres charges de personnel	3 600,00	-	1 812,80
022	Dépenses imprévues (dépenses)	2 000,00	-	-
022	Dépenses imprévues	2 000,00	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	327,00	-	327,00
6811.	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles MO	327,00	-	327,00
<b>Total</b>		<b>453 679,04</b>		<b>368 056,74</b>



**SMN-BUDGET PRINCIPAL-COMPTES ADMINISTRATIF 2016  
DETAIL DES RECETTES**

Libellé	Description	Total CP Voté	Mandaté
<b>Investissement</b>		<b>654,00</b>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	327,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	327,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
040	Opérations d'ordre de transferts en section	327,00	327,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	327,00	327,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-
1068	-Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
<b>Fonctionnement</b>		<b>452 925,04</b>	<b>353 229,27</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	99 720,04	
002	Résultat de fonctionnement reporté	99 720,04	
74	Dotations, subventions et participations	353 205,00	353 205,00
7473	Participations des Départements	174 150,00	174 150,00
7474	Participations des Communes et structures intercommunales	176 055,00	176 055,00
7475	Participations des autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier et étab	3 000,00	3 000,00
77	Produits exceptionnels	-	24,27
7788	-Autres produits exceptionnels	-	24,27
<b>Total</b>		<b>453 579,04</b>	<b>353 229,27</b>



EXERCICE 2016	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT (Réalisation)
	Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES :</b>					
10 - Emprunts	1 105 362	-			
20 - Immobilisations incorporelles	2 554 537	628 245			
21 - Immobilisations corporelles	6 000	-			
23 - Immobilisations en cours	19 665 205	1 000 838			
041 - Opérations patrimoniales	170 000	-			
<b>Sous-total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>23 601 103</b>	<b>1 927 082</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit exercice 2014)	618 595	0			
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 119 698</b>	<b>1 927 082,23</b>			
<b>RECETTES :</b>					
10 - Dotations, fonds divers et réserves (1068)			618 595	618 595	
16 - Emprunts et dettes assimilées			19 624 256		
23 - Immobilisations corporelles				217 698	
040 - Opérations d'ordres			80 000	19 751	
041 - Opérations patrimoniales			170 000		
<b>Sous-total recettes réelles d'investissement</b>			<b>20 682 851</b>	<b>668 044</b>	
021 - Virement de la section d'exploitation			3 426 845		
<b>Sous-total recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>3 426 845</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>24 119 698</b>	<b>668 044</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 119 698</b>	<b>1 927 082,23</b>	<b>24 119 698</b>	<b>668 044</b>	<b>- 1 071 038,39</b>
<i>Déficit cumulé</i>					<b>1 688 633</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>I - DEPENSES</b>					
011 - Charges à caractère général	3 623 474	327 224			
012 - Charges du personnel	309 700	270 021			
65 - Autres charges de gestion courante	1 000	1			
68 - Charges financières	475 082	-			
67 - Charges exceptionnelles	20 000	4 085			
042 - Opérations d'ordre	80 000	19 751			
022 - Dépenses imprévues de la section d'exploitation	8 000	-			
<b>Sous-total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 617 256</b>	<b>621 081</b>			
023 - Virement à la section d'investissement	3 426 845	-			
<b>Sous-total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 426 845</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 944 101</b>	<b>621 081</b>			
<b>II - RECETTES</b>					
74 - Subventions			4 724 734	4 290 476	
77 - Produits exceptionnels				23	
<b>Sous-total recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>4 724 734</b>	<b>4 290 499</b>	
002 - Résultat d'exploitation reporté			6 219 367		
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>7 944 101</b>	<b>4 290 499</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 944 101</b>	<b>621 081</b>	<b>7 944 101</b>	<b>4 290 499</b>	<b>3 669 438</b>
<i>Excédent cumulé</i>					<b>6 888 804,93</b>
<b>TOTAL DES 2 SECTIONS</b>	<b>32 063 799</b>	<b>2 548 144</b>	<b>32 063 799</b>	<b>5 146 543</b>	<b>2 598 399</b>
					<i>Contrôle</i> <b>2 598 399</b>

**SMN-BUDGET ANNEXE-COMPTE ADMINISTRATIF 2016**  
**DETAIL DES DEPENSES**

Libellé	Description	Total CP Voté	Virement	Mandaté
<b>Investissement</b>		<b>24 110 698,74</b>		<b>19 270 827,28</b>
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	618 594,66	-	
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	618 594,66	-	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>170 000,00</b>		
2315.	Immobilisations corporelles en cours, installations matériel et outillage technique MO	-	40 000,00	-
2318.	Immobilisations corporelles en cours - autres immobilisations corporelles MO	-	-	-
238.	Avances et acomptes versés sur commandes MO	170 000,00	-40 000,00	-
<b>16</b>	<b>emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 105 361,80</b>		
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	1 105 361,80	-	-
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 554 536,68</b>		<b>926 244,71</b>
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	2 534 536,68	-	917 509,89
2032	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais de recherche et de dev	-	-	-
2033	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'insertion	-	-	-
2051	Concessions et droits assimilés	20 000,00	-	8 734,82
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 000,00</b>		
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	-	-
2188	Autres immobilisations corporelles - Autres	-	-	-
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>19 665 205,00</b>		<b>1 000 837,52</b>
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	19 233 400,00	-20 000,00	947 152,40
2318	Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles	431 805,00	-	40 612,62
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	20 000,00	13 172,50
<b>Fonctionnement</b>		<b>7 944 100,98</b>		<b>6 210 061,49</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 623 473,98</b>		<b>327 223,62</b>
6061	Achats non stockés de matière et fournitures - Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	5 000,00	-	185,40
6063	Achats non stockés de matière et fournitures - Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	-	595,13
6066	Achats non stockés de matière et fournitures - Carburants	2 000,00	-	477,21
611	Sous-traitance générale	5 000,00	-	735,00
6132	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Locations immobilières	3 490 173,98	- 2 500,00	277 800,00
6135	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Locations mobilières	5 000,00	-	1 988,98
6137	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Redevances, droits de passage et servitudes di	47 000,00	-	131,69
61551	Entretien et réparations - Matériel roulant	500,00	-	4,92
6156	Entretien et réparations - Maintenance	18 000,00	-	16 751,50
6161	Primes d'assurances - Multirisques	3 300,00	-	2 176,68
618	Divers	7 500,00	-	4 712,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	5 000,00	-	4 810,00
6231	Publicité, publications, relations publiques - Annonces et insertions	10 000,00	-	8 597,40
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 000,00	-	1 490,00
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	2 000,00	-	818,30
6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	2 000,00	-	-
6262	Frais postaux et de télécommunications - Frais de télécommunications	2 500,00	2 500,00	1 080,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	-	-
6281	Divers - Concours divers (cotisations)	10 000,00	-	4 700,00
6288	Divers - Autres	500,00	-	169,31

Libellé	Description	Total CP Voté	Virement	Mandaté
012	Charges de personnel et frais assimilés	309 700,00	-	270 021,01
6218	Personnel extérieur au service - Autre personnel extérieur	250 000,00	-	230 597,51
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	1 000,00	-	-
6332	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisations FNAL	1 000,00	-	-
6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisations au CDG CNFPT	1 000,00	-	445,08
6411	Rémunérations du personnel - Salaires, appointements, commissions de base	30 000,00	-	23 797,50
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'URSSAF	15 000,00	-	8 821,14
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	1 500,00	-	999,78
6454	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux ASSEDIC	-	-	-
6458	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	1 500,00	-	197,89
6476	Autres charges sociales - Médecine du travail, pharmacie	200,00	-	-
6478	Autres charges sociales - Autres charges sociales diverses	500,00	-	-
648	Autres charges de personnel	8 000,00	-	5 162,11
022	Dépenses imprévues	8 000,00	-	-
022	Dépenses imprévues - fonctionnement	8 000,00	-	-
023	Virement à la section d'investissement	3 426 845,00	-	-
023	Virement à la section d'investissement	3 426 845,00	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	-	19 751,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	80 000,00	-	19 751,00
65	autres charges de gestion courante	1 000,00	-	1,40
6532	Indemnités et frais de mission et de formation des élus - Frais de mission	500,00	-	-
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	-	1,40
66	Charges financières	475 082,00	-	-
66111	Charges d'intérêts - Intérêts réglés à l'échéance	465 082,00	-	-
66112	Charges d'intérêts - Intérêts Rattachement des ICNE	10 000,00	-	-
6616	Charges d'intérêts - Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	-	-	-
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	-	4 084,62
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	8 800,00	- 1 200,00	1 555,03
6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 200,00	1 200,00	505,24
6742	Subventions exceptionnelles - Subventions exceptionnelles d'équipement	10 000,00	-	2 004,25
<b>Total</b>		<b>32 063 799,12</b>	<b>-</b>	<b>2 548 143,68</b>

SMN-BUDGET ANNEXE-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2016  
DETAIL DES RECETTES

Libellé	Description	Total CP Voté	Virement	Mandaté
<b>Investissement</b>		<b>24 119 698,12</b>		<b>686 043,64</b>
021	Virement à la section d'exploitation	3 426 845,00	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	3 426 845,00	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	-	19 751,00
28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	60 000,00	-20 000,00	-
28033	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'insertion	3 000,00	-	-
28051	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences	20 000,00	20 000,00	19 751,00
28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagement	5 000,00	-	-
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres	2 000,00	-	-
041	Opérations patrimoniales	170 000,00	-	-
2031.	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études MO	70 000,00	-	-
238.	Avances et acomptes versés sur commandes MO	100 000,00	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	618 594,66	-	618 594,66
1068	Réserves - Autres réserves	618 594,66	-	618 594,66
16	emprunts et dettes assimilées	19 824 258,48	-	-
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	19 824 258,48	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	217 698,18
2318	Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles	-	-	217 698,18
<b>Fonctionnement</b>		<b>27 044 100,98</b>		<b>4 290 498,96</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 219 367,43		
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 219 367,43		
74	subventions d'exploitations	4 724 733,55		4 290 476,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 724 733,55		4 290 476,00
77	Produits exceptionnels	-		22,95
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	-		22,95
<b>Total</b>		<b>32 063 799,12</b>		<b>5 146 542,79</b>



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

---

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

---

PRÉSIDENCE : MADAME LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

---

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-02.3  
AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016

---

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les résultats du compte administratif 2016

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2017-14-02.3 de Madame la Présidente,

Considérant l'absence de restes à réaliser au 31 décembre 2016,

Considérant les résultats d'exercice 2016 présentés dans l'annexe 1 à la délibération,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2017, comme suit :

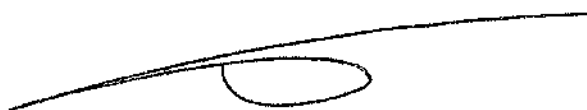
Pour le budget principal

- Affectation sur le compte 002 «résultat de fonctionnement reporté» de 84 893,57 €
- Affectation du résultat positif d'investissement de 654 € au compte 001 de la section d'investissement

Pour le budget annexe

- Inscription en dépenses de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de -1 689 633,05 €
- Affectation sur la ligne budgétaire 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de 1 689 633,05 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- Report du reliquat de 5 199 171,88 € en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL.

Affiché le : **24 AVR. 2017**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170408-2017-14-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

**SYNDICAT MIXTE SEINE-MARITIME NUMERIQUE**  
06-avr-17  
Annexe 1 à la délibération n°2017-02.3

**RESULTATS D'EXECUTION 2016 ET INSCRIPTIONS AU B.P. 2017**

**I - BUDGET PRINCIPAL**

**RESULTAT PAR SECTION**

	Résultat de clôture exercice précédent 2015	Exercice 2016			Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
		Part affecté à l'investiss exercice 2016	Recettes	Dépenses		
Section d'investissement	327,00	0,00	327,00	0,00	327,00	654,00
Section de Fonctionnement	99 720,04	0,00	353 229,27	368 055,74	-14 826,47	84 893,57
<b>TOTAUX I</b>	<b>100 047,04</b>	<b>0,00</b>	<b>353 556,27</b>	<b>368 055,74</b>	<b>-14 499,47</b>	<b>85 547,57</b>

Solt à inscrire au B.P. 2017

Article 001. - Excédent d'exécution reporté (recettes d'investissement)	654,00
Article 002. - Excédent d'exploitation reporté (recettes de fonctionnement)	84 893,57
<b>Montant total</b>	<b>85 547,57</b>

**II - BUDGET ANNEXE**

**RESULTAT PAR SECTION**

	Résultat de clôture exercice précédent 2015	Exercice 2016			Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
		Part affecté à l'investiss exercice 2016	Recettes	Dépenses		
Section d'investissement	- 618 594,66	-	656 043,84	1 927 082,23	-1 071 038,39	-1 689 633,05
Section de Fonctionnement	3 837 962,09	- 618 594,66	4 290 498,95	621 061,45	3 669 437,50	6 888 804,93
<b>TOTAUX II</b>	<b>3 219 367,43</b>	<b>-618 594,66</b>	<b>5 146 542,79</b>	<b>2 548 143,68</b>	<b>-2 598 399,11</b>	<b>5 199 171,88</b>

Solt à inscrire au B.P. 2017

Article 001 - Déficit d'exécution reporté (dépenses d'investissement)	- 1 689 633,05
Article 002. - Excédent d'exploitation reporté (recettes de fonctionnement)	6 888 804,93
Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (Investissement recettes)	1 689 633,05
<b>Montant Total</b>	<b>5 199 171,88</b>

**III - BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ANNEXE**

	Résultat clôture 2015	Part affecté à l'investiss exercice 2016	Résultat exercice 2016	Résultat clôture 2016
<b>Budget Principal</b>				
Investissement	327,00	-	327,00	654,00
Fonctionnement	99 720,04	-	- 14 826,47	84 893,57
<b>Total I - Budget Principal</b>	<b>100 047,04</b>	<b>-</b>	<b>- 14 499,47</b>	<b>85 547,57</b>
<b>Budget Annexe</b>				
Investissement	- 618 594,66	-	- 1 071 038,39	- 1 689 633,05
Fonctionnement	3 837 962,09	- 618 594,66	3 669 437,50	6 888 804,93
<b>Total II - Budget Annexe</b>	<b>3 219 367,43</b>	<b>- 618 594,66</b>	<b>2 598 399,11</b>	<b>5 199 171,88</b>
<b>TOTAL I + II</b>	<b>3 319 414,47</b>	<b>- 618 594,66</b>	<b>2 583 899,64</b>	<b>5 284 719,45</b>



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

---

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

---

PRÉSIDENTE : MADAME LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

---

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-02.4

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

---

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 16 janvier 2015 actant les orientations budgétaires 2016,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2017-14-02.4,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2017 et le budget primitif annexe 2017 tels qu'annexés à la présente déclaration

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	7
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué	1	1,3

VOTES	
Nombre de voix « pour »	Unanimité
Nombre de voix « contre »	0
Absentions	0

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL.

Affiché le : **24 AVR. 2017**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-2017-14-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017



Comité Syndical du 6 avril 2017

Rapport de Madame la Présidente n° 2017-14-02.4

Objet : rapport budgétaire 2017

Ce budget primitif est basé sur les hypothèses exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires auquel on se reportera utilement.

Pour le budget principal, il est à noter le maintien des participations des membres sur les mêmes montants qu'en 2016.

Pour le budget annexe, il est proposé également de maintenir les participations des membres à 3 € par ligne, chacun des membres devant s'acquitter de 21 € par ligne pour la totalité du projet. En 2018, la redevance du délégataire assurera le financement des recettes de fonctionnement.

Les actions majeures concernent la phase 1 du programme Très Haut Débit (THD) portant sur 70 400 prises, un réseau de collecte de 170 kms en propre, et la réutilisation d'infrastructures existantes afin de répondre aux exigences du plan France Très Haut Débit.

Les deux premiers emprunts nécessaires au financement du programme ont été contractés à des conditions particulières permettant une articulation au plus juste avec l'avancement des différentes phases opérationnelles de travaux et leur coût réel.

L'application territoriale du programme de travaux est déclinée dans les Schémas Locaux d'Aménagement Numérique (SLAN), signés en 2016, qui se trouvent néanmoins quasiment tous impactés par l'application du schéma de coopération intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## **1. - Budget principal**

Le Budget Principal est régi par le Plan Comptable M14 (TTC). Le Syndicat numérique est passé en 2016 à l'instruction comptable précitée, plus adaptée à son activité, au lieu et place de la M52 initialement mise en place en lien avec l'activité départementale.

### 1.1 - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 534 277 €.

	Réalisé 2016	BP 2017
Recettes	353 229 €	449 383 €
Résultats reportés	99 720 €	84 894 €
Dépenses	368 056 €	534 277 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 894 €</b>	<b>Équilibre</b>

#### Dépenses

Le Budget Principal de Seine-Maritime Numérique comprend les activités liées au fonctionnement interne du Syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques, les locaux mis à disposition par le Département, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels.

Le Syndicat mixte emploie directement 3 agents et compte 5 agents mis à disposition par le Département de Seine-Maritime, dont les salaires sont répartis par budget, selon la nature de leurs activités et fonctions au sein de la structure :

BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE
1 Directeur Général	1 Directeur Technique
1 Assistante de Direction	1 Chef de Projet Fibre Optique
1 Directeur Administratif et Financier	1 Chef de Projet Montée en Débit et Relations Membres
1 Responsable Budgétaire et Comptable	1 Technicien en Système d'Information Géographique et Aménagement Numérique

Dans l'activité d'administration générale, sont répertoriés les salaires des postes relevant du budget principal ainsi que les cotisations sociales (255 000 €), les adhésions obligatoires aux organismes professionnels tels que l'URSSAF (18 000 €) ou les caisses de retraite (58 000 €) ou le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine-Maritime (1 900 €).

Les dépenses de fonctionnement intègrent également les charges courantes de fonctionnement de la structure administrative, qui sont principalement constituées des frais de mise à disposition de locaux par une convention de location avec le Département de la Seine-Maritime (20 000 €) ou les matériels informatiques propres au Syndicat ou mis à disposition par le Département (20 000 €).

#### Recettes

Les principales recettes de fonctionnement sont issues des participations des EPCI membres de Seine-Maritime Numérique (224 144 €) et du Département (222 239 €).

Pour rappel, ces participations syndicales sont calculées sur la base de la population, par habitant soit 0.03 € en zone AMII dite « T2 » et 0.45€ en zone T1.



En qualité de membre associé, le Syndicat Départemental d'Energie participe à hauteur de 3 000 € par an.

Ces participations font l'objet d'une délibération spécifique du Comité syndical, votée chaque année.

### 1.2 - Section d'Investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 981 €.

	Réalisé 2016	BP 2017
Recettes	654 €	327 €
Résultats reportés	0 €	654 €
Dépenses	654 €	981 €
<b>TOTAL</b>	654 €	<b>Équilibre</b>

### 1.3 - Équilibre du budget principal

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 981 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 534 277 €.

La proposition du budget primitif 2017 pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique s'élève à 535 258 €.

~ ~

## 2 - Budget annexe

Le Budget Annexe du syndicat mixte est régi par l'Instruction Budgétaire et Comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial (HT).

### 2.1 - Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 9 878 421 €.

	Réalisé 2016	BP 2017
Recettes	4 290 499 €	4 679 249 €
Dépenses	621 499 €	9 878 421 €
Résultats 2016	3 669 437 €	/
Résultat reporté	3 219 367 €	5 199 172 €
Couverture des besoins en	1 689 633 €	/

Ces emprunts seront complétés par des emprunts complémentaires destinés à couvrir le besoin global de financement du projet, présenté lors du Comité syndical du 10 mars 2016 à hauteur de 55 000 000 €, en lien notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette dernière peut financer jusqu'à 50 % du besoin global de financement sur des emprunts de longs termes, à un taux de 0,75 + 1%, soit près de 28 000 000 €.

Par ailleurs, il est à noter que le SMN76 doit avancer les subventions attendues de la mission Très Haut Débit de l'État, qui seront versées après réalisation et paiement des travaux, ainsi que les recettes d'exploitation liées à la commercialisation, dont les premières sont attendues pour la fin de l'exercice 2017, après la prise d'exploitation du futur délégataire.

Il importe donc d'être particulièrement vigilant sur la trésorerie du Syndicat, afin d'assurer ces avances et d'ajuster la souscription d'emprunts complémentaires par rapport aux besoins réels de financement, au fur et à mesure de l'avancement des projets.

### **2.3 – Équilibre du budget annexe**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 24 447 033 €. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 9 878 421 €.

~ ~

La proposition du budget primitif 2017 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève à **34 325 454 €**.

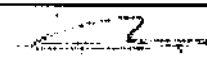


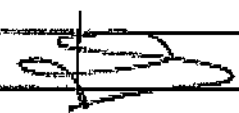
~ ~

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le budget primitif 2017. En conclusion je vous prie de bien vouloir en délibérer et en cas d'accord, d'approuver le dispositif de délibération ci-annexé.

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique  
Liste d'émargement du jeudi 6 avril 2017  
Vote du Budget Primitif

Titulaires  
 Suppléants

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BAZILLE	Alain	Département		
BEAURAIN	Jean Marc	Falaises du Talou		
BELLANGER	Bertrand	Département		
BENARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département		
CORITON	Bastien	Département		Bastien Coriton
CORNU	Pascal	CODAIL		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSALT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Gillaume	Département		
DE CINTRE	Christophe	Département	pouvoir de M. COUTEY	
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vaux		
DEPREAUX	Alain	Territoire de Caux		
DESSAUX	Annie	Caux Vaux de Seine		
FAUVEL	Denis	Territoire de Caux		
FONTANIE	Guy	Campagne de Caux		
GRANDSIR	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		
JOLY	Sébastien	Quatre Rivières		
LE VERN	Marie	Département		
LEFEBVRE	Elandine	Département	pouvoir de Bazille	
LORAND PASQUIER	Yvelle	Département		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		

MALLET	Eric	Quatre Rivières		
MUNIN	Marcel	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
OCTAU	Nicolas	Infer-Caux-Vexin		
ORANGE	Mathieu	Campagne de Caux		
OUDE	Alain	MRN		
PEGANAC	Patrice	Falaises du Talou		
PHILIPPE	Edouard	CODAH		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSELIN	Roman	Bray-Eawy		
SANCHEZ	Frédéric	MRN		
SAUL	Régis	Caux Vallée de Seine		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBANDEAU RAIKOT	Florence	Département		
TIERCE	François	Caux-Austreberthe		
TRASSY-PAILLOGUES	Afred	Département	<i>pour voir fine Caux-NVRL</i>	
VASSARD	Hervé	Leindières		
VABSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VERJALLE	Chantal	Caux-Austreberthe		
VIEUBLE	Nacéra	Département		

**BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2017 DEPENSES**

Libellé	Description	CP Voté BP	Virement	Mandaté	% Mandaté	Disponible	Propositions 2017
<b>Fonct</b>		<b>452 925,04</b>					<b>534 276,57</b>
011	Charges à caractère général	118 699,04	-	49 914,45	41,89%	70 683,61	197 045,57
6062	Carburants	3 000,00	-	1 057,63	35,25%	1 942,37	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	-	712,75	35,64%	1 287,25	1 200,00
6132	Locations Immobilières	20 000,00	-	19 181,57	95,91%	838,43	20 000,00
6135	Locations mobilières	8 000,00	-	4 386,40	72,77%	1 633,60	6 000,00
6155	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 000,00	-	239,17	23,92%	760,83	1 000,00
6156	Maintenance	17 000,00	-	14 617,29	87,16%	2 182,71	20 000,00
6161	Multirisques	25 098,04	-	617,13	2,06%	24 680,91	1 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	5 000,00	-	600,00	10,00%	4 600,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	500,00	-	161,14	30,23%	348,86	124 899,57
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	-	369,43	17,97%	1 640,57	600,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	5 000,00	-	-	0,00%	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	-	-	0,00%	6 000,00	500,00
6234	Réceptions	3 000,00	-	69,40	2,31%	2 930,60	150,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	7 000,00	-	-	0,00%	7 000,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	- 165,00	768,79	26,69%	2 078,21	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations..)	10 000,00	-	7 000,00	70,00%	3 000,00	-
6288	Autres charges diverses sur services extérieurs	3 000,00	-	205,73	6,86%	2 794,27	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	330 000,00	-	317 914,31	96,31%	12 165,69	344 900,00
6218	Autre personnel extérieur	133 700,00	1 800,00	135 466,64	99,98%	33,16	105 000,00
6331	Versement de transport	-	-	-	0,00%	-	400,00
6336	Cotisations au C.N.F.P.T. et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	1 500,00	-	1 198,30	79,85%	300,70	1 900,00
6411	Rémunération principale	120 000,00	- 1 200,00	115 615,19	97,49%	2 984,81	150 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 000,00	- 600,00	11 485,47	76,20%	2 894,53	18 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	48 000,00	-	45 206,61	94,28%	783,39	56 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00	-	6 420,68	91,72%	579,32	8 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 000,00	-	464,42	15,48%	2 535,58	900,00
6476	Médecine du travail, pharmacie	200,00	-	23,00	11,50%	177,00	200,00
6488	Autres charges de personnel	3 800,00	-	1 612,60	50,39%	1 787,20	2 500,00
022	Dépenses Imprévues (dépenses)	2 000,00	-	-	0,00%	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses Imprévues	2 000,00	-	-	0,00%	2 000,00	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	0,00%	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	0,00%	-	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	327,00	-	327,00	100,00%	-	327,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles MO	327,00	-	327,00	100,00%	-	327,00
<b>Total</b>		<b>450 925,04</b>	<b>-</b>				<b>534 276,57</b>

**BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2017 RECETTES**

Libellé	Description	CP Voté BP	Virement	Mandaté	% Mandaté	Disponible	Propositions 2017
<b>Fonct</b>		<b>452 925,04</b>					<b>534 276,57</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	99 720,00	-	-	100,00%	-	64 893,57 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	99 720,00	-	-	100,00%	-	64 893,57 €
74	Dotations, subventions et participations	353 205,00	-	353 205,00	100,00%	-	449 383,00
7473	Participations des Départements	174 150,00	-	174 150,00	100,00%	-	222 239,00
7474	Participations des Communes et structures intercommunales	178 055,00	-	178 055,00	100,00%	-	224 144,00
7476	Participations des autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier et élab	3 000,00	-	3 000,00	100,00%	-	3 000,00
77	Produits exceptionnels	-	-	24,27	0,00%	24,27	-
7788	Autres produits exceptionnels	-	-	24,27	0,00%	24,27	-
<b>Total</b>		<b>452 925,04</b>	<b>-</b>				<b>534 276,57</b>

**BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT 2017 DEPENSES**

Libellé	Description	CP Voté BP 2016	Mandaté	Propositions 2017
Investissement		664,00		981,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-		
20	Immobilisations incorporelles	-		
2051	-Concessions et droits similaires	-		
21	Immobilisations corporelles	664,00		981,00
21848	-Autres matériel de bureau et mobiliers	500,00		800,00
2188	-Autres immobilisations corporelles	154,00		181,00
<b>Total</b>		<b>664,00</b>		<b>981,00</b>

**BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT 2017 RECETTES**

Libellé	Description	CP Voté BP 2016	Mandaté	Propositions 2017
Investissement		664,00		981,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	327,00	327,00	654,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	327,00	327,00	654,00
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	-	-	
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	
040	Opérations d'ordre de transferts en section	327,00	327,00	327,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	327,00	327,00	327,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	
1068	-Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	
<b>Total</b>		<b>664,00</b>		<b>981,00</b>

BUDGET ANNEXE FONCTIONNEMENT 2017 RECETTES

Libellé	Description	Total CP Voté	Virement	Mandaté	% Mandaté	Disponible	Propositions 2017
		7 844 100,98					
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 219 367,43		3 219 367,43	100,00%	-	6 189 171,88 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 219 367,43		3 219 367,43	100,00%	-	6 189 171,88 €
74	subventions d'exploitations	4 724 733,55		4 280 476,00	90,81%	234 061,55	4 679 248,71
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 724 733,55		4 280 476,00	90,81%	234 061,55	4 679 248,71
77	Produits exceptionnels	-		22,95	0,00%	22,95	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	-		22,95	0,00%	- 22,95	
<b>Total</b>		<b>7 844 100,98</b>					<b>9 878 420,59 €</b>

BUDGET ANNEXE FONCTIONNEMENT 2017 DEPENSES

Libellé	Description	Total CP Voté	Virement	Mandaté	% Mandaté	Disponible	Propositions 2017
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>7 944 100,98</b>	-	-	-	-	-
6061	Achats non stockés de matière et fournitures - Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	5 000,00	-	185,40	3,71%	4 814,60	5 000,00
6063	Achats non stockés de matière et fournitures - Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	-	595,13	59,51%	404,87	1 000,00
6066	Achats non stockés de matière et fournitures - Carburants	2 000,00	-	477,21	23,86%	1 522,79	2 000,00
611	Sous-traitance générale	5 000,00	-	735,00	14,70%	4 265,00	5 000,00
6132	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Locations Immobilières	3 490 173,98	- 2 500,00	277 800,00	7,96%	3 212 373,98	3 044 721,88
6135	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Locations mobilières	5 000,00	-	1 988,98	39,78%	3 011,02	5 000,00
6137	Locations, droits de passage et servitudes diverses - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	47 000,00	-	131,69	0,28%	46 868,31	300 000,00
61551	Entretien et réparations - Matériel roulant	500,00	-	4,92	0,98%	495,08	1 000,00
6156	Entretien et réparations - Maintenance	18 000,00	-	18 751,50	93,06%	1 248,50	50 000,00
6161	Primes d'assurances - Multirisques	3 300,00	-	2 176,68	65,96%	1 123,32	30 000,00
618	Divers	7 500,00	-	4 712,00	62,83%	2 788,00	15 000,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	5 000,00	-	4 810,00	96,20%	190,00	10 000,00
6231	Publicité, publications, relations publiques - Annonces et insertions	10 000,00	-	8 597,40	85,97%	1 402,60	20 000,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 000,00	-	1 490,00	74,50%	510,00	2 000,00
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	2 000,00	-	818,30	40,92%	1 181,70	2 000,00
6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	2 000,00	-	-	0,00%	2 000,00	1 000,00
6262	Frais postaux et de télécommunications - Frais de télécommunications	2 500,00	2 500,00	1 080,00	43,20%	1 420,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	-	-	0,00%	5 000,00	15 000,00
6281	Divers - Concours divers (cotisations, ...)	10 000,00	-	4 700,00	47,00%	5 300,00	15 000,00
6288	Divers - Autres	500,00	-	169,31	33,86%	330,69	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>308 200,00</b>	-	<b>270 021,01</b>	<b>87,19%</b>	<b>38 178,99</b>	<b>335 710,00</b>
6218	Personnel extérieur au service - Autre personnel extérieur	250 000,00	-	230 597,61	92,24%	19 402,49	265 000,00
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	1 000,00	-	-	0,00%	1 000,00	1 000,00
6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisations au CDG CNFPT	1 000,00	-	445,08	44,51%	554,92	1 000,00
6411	Rémunérations du personnel - Salaires, appointements, commissions de base	30 000,00	-	23 797,60	79,33%	6 202,40	45 000,00
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'URSSAF	15 000,00	-	8 821,14	58,81%	6 178,86	15 000,00
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	1 500,00	-	999,78	66,65%	500,22	1 600,00
6468	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	1 500,00	-	197,89	13,19%	1 302,11	410,00
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail, pharmacie	200,00	-	-	0,00%	200,00	200,00
648	Autres charges de personnel	8 000,00	-	5 162,11	64,53%	2 837,89	6 500,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>8 000,00</b>	-	-	<b>0,00%</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>
022	Dépenses imprévues - fonctionnement	8 000,00	-	-	0,00%	8 000,00	8 000,00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 426 846,00</b>	-	-	<b>0,00%</b>	<b>3 426 846,00</b>	<b>6 707 400,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 426 846,00	-	-	0,00%	3 426 846,00	6 707 400,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>80 000,00</b>	-	<b>19 751,00</b>	<b>24,69%</b>	<b>60 249,00</b>	<b>50 000,00</b>
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	80 000,00	-	19 751,00	24,69%	60 249,00	50 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 000,00</b>	-	<b>1,40</b>	<b>0,14%</b>	<b>998,60</b>	<b>600,00</b>
6532	Indemnités et frais de mission et de formation des élus - Frais de mission	500,00	-	-	0,00%	500,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	-	1,40	0,28%	498,60	100,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>475 082,00</b>	-	-	<b>0,00%</b>	<b>475 082,00</b>	<b>207 488,71</b>
66111	Charges d'intérêts - Intérêts réglés à l'échéance	465 082,00	-	-	0,00%	465 082,00	107 488,71
66112	Charges d'intérêts - Intérêts Rattachement des ICNE	10 000,00	-	-	0,00%	10 000,00	100 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>20 000,00</b>	-	<b>4 054,62</b>	<b>20,27%</b>	<b>15 945,38</b>	<b>35 000,00</b>
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	8 800,00	- 1 200,00	1 556,03	17,67%	7 244,97	20 000,00
6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 200,00	1 200,00	505,24	42,10%	694,76	5 000,00
6742	Subventions exceptionnelles - Subventions exceptionnelles d'équipement	10 000,00	-	2 004,25	20,04%	7 995,75	10 000,00
<b>Total</b>		<b>7 942 600,98</b>	-	-	-	-	<b>8 878 420,69</b>



**BUDGET ANNEXE INVESTISSEMENT 2017 DEPENSES**

Libellé	Description	CP Voté BP	Virement	Mandaté	% Mandaté	Disponible	Propositions 2017
		23 517 893,14					24 447 033,05
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	618 594,66	-	618 594,66	100,00%	-	1 689 633,05
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	618 594,66	-	618 594,66	100,00%	-	1 689 633,05
16	emprunts et dettes assimilées	1 105 361,80	-	-	0,00%	1 105 361,80	894 400,00
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	1 105 361,80	-	-	0,00%	1 105 361,80	894 400,00
20	Immobilisations incorporelles	2 554 536,68	-	926 244,71	36,26%	1 628 291,97	1 810 000,00
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	2 534 536,68	-	917 509,89	36,20%	1 617 026,79	1 800 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	20 000,00	-	8 734,82	43,67%	11 265,18	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	-	-	0,00%	6 000,00	3 000,00
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	-	-	0,00%	6 000,00	3 000,00
23	Immobilisations en cours	19 233 400,00	-	980 324,90	6,09%	18 273 076,10	20 050 000,00
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	19 233 400,00	- 20 000,00	947 152,40	4,93%	18 266 247,60	20 000 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	20 000,00	13 172,50	65,86%	6 827,50	50 000,00
<b>Total</b>		<b>23 517 893,14</b>	<b>-</b>				<b>24 447 033,05</b>

**BUDGET ANNEXE INVESTISSEMENT 2017 RECETTES**

Libellé	Description	CP Voté BP	Virement	Mandaté	% Mandaté	Disponible	Propositions 2017
		23 949 698,14					24 447 033,05
021	Virement à la section d'exploitation	3 426 845,00	-	-	0,00%	3 426 845,00	5 707 400,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 426 845,00	-	-	0,00%	3 426 845,00	5 707 400,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	-	19 751,00	24,69%	40 249,00	50 000,00
28031	Amortissements des Immobilisations incorporelles - Frais d'études	50 000,00	- 20 000,00	-	0,00%	30 000,00	10 000,00
28051	Amortissements des Immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licenc	20 000,00	20 000,00	19 751,00	49,38%	249,00	20 000,00
28151	Amortissements des Immobilisations corporelles - Installations complexe spécialisée	5 000,00	-	-	0,00%	5 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	618 594,66	-	618 594,66	100,00%	-	1 689 633,05
1068	Réserves - Autres réserves	618 594,66	-	618 594,66	100,00%	-	1 689 633,05
15	emprunts et dettes assimilées	19 824 258,48	-	-	0,00%	19 824 258,48	17 000 000,00
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euro	19 824 258,48	-	-	0,00%	19 824 258,48	17 000 000,00
<b>Total</b>		<b>24 119 698,14</b>	<b>-</b>				<b>24 447 033,05</b>



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

---

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

---

PRÉSIDENCE : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

---

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-02.5  
PARTICIPATIONS DES MEMBRES POUR 2017

---

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Considérant que les coûts de fonctionnement du Syndicat Mixte sont à la charge des membres du Syndicat,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2017-14-02.5,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité, décide :

-Pour le budget principal :

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2017 à 0,45 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,03 € par an et par habitant en zone T2 (AMII),

-Pour le réseau de collecte (action 1) :

De fixer le montant de participation des membres au réseau de collecte FTTH (action 1) pour l'année 2017 à 3 € par ligne pour les membres déjà adhérents en 2016, et à 21 € par ligne pour les membres qui adhèrent en 2017,

-Pour les opérations de montée en débit (action 2) :

- De fixer la participation des membres au financement du programme de montée en débit suivant le coût réel des travaux réalisés conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération
- De fixer la participation pour 2017 de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle à 184 500 €.

Pour le programme de déploiement FTTH (actions 3) :

- De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH à un coût moyen de 7,86 € par prise programmée, et d'acter pour 2017 l'application d'une demi-annuité, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération
- De fixer la participation pour 2017 de Caux-Seine Agglomération à 2 360 800 €.

-Pour les membres associés :

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2017,

L'ensemble des points précités est détaillé dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : 24 AVR. 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-2017-14-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017



## COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2017 - Prise en compte du nouveau périmètre SDCI

Nom de l'EPCI	Nombre d'habitants (source INSEE 2014)	Nombre de lignes (source Orange 09/2011)	Taux de contribution	Cotisations budget principal pour 2017 T1=0,45 €/hab. T2=0,03€/hab.		Contribution au budget annexe pour 2017 ou 21€/ligne) (3€)	TOTAL par EPCI en €
				T1	T2		
CA CAUX SEINE AGGLO.	77189	33890	T1	34 735	101 670	136 405	
CC DE CAMPAGNE DE CAUX.	15161	6131	T1	6 822	18 393	25 215	
CC TERROIR DE CAUX	37231	16541	T1	16 754	49 623	66 377	
CC BRAY-EAWY	26141	11908	T1	11 763	35 724	47 487	
CC DES FALAISES DU TALOU	23337	10241	T1	10 502	98 043	108 545	
CC DES QUATRE RIVIERES	30556	15454	T1	13 750	46 362	60 112	
CC DES QUATRE RIVIERES (communes "27")	170	85	T1	77	255	332	
CA DE FECAMP (y c. ville de Fécamp: 19 674 hab./10194 lignes)	40667	10100	T1/T2 *	10 037	30 300	40 337	
CC CAUX AUSTREBERTHE	25500	11281	T1	11 475	33 843	45 318	
CC INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY (communes du "76")	18112	9176	T1	8 150	27 528	35 678	
CC INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY (communes du "80")	4063	1047	T1	1 828	3 141	4 969	
CC DE LONDINIÈRES	5367	2674	T1	2 415	8 022	10 437	
CC Inter CAUX - VEXIN (ex COPINOR)	53383	21608	T1	24 022	64 824	88 846	
CC DE LA CÔTE D'ALBâtre (6 communes ex CŒUR DE CAUX)	27999	16527	T1	12 600	334 413	347 013	
CC DE LA REGION D'YVETOT (5 ex Plateau Vert et Rocquefort)	27017	11835	T1	12 158	219 231	231 389	
CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE	20569	8692	T1	9 256	182 532	191 788	
CC DE CRIQUETOT L'ESNEVAL	16666	7723	T1	7 500	162 183	169 683	
CC SAINT ROMAIN DE COLBOSEC (ou CC CAUX ESTUAIRE)	18110	7864	T1	8 150	165 144	173 294	
SDE76				3 000		3 000	
Zones conventionnées:							
Communauté d'agglomération Havraise (CODAH)	241860		T2	7 256		7 256	
Métropole Rouen Normande	496456		T2	14 894		14 894	
<b>Total</b>	<b>1 205 554</b>	<b>202 777</b>		<b>227 174</b>	<b>1 581 231</b>	<b>1 808 375</b>	

1 577 835

222 239

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME \*

 Membres  
 Non membres

## TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS :

\* Budget Principal : Département de Seine-Maritime = Cotisations EPCI + Codah + Rouen Métropole - Communes du "80" - Communes du "27" - SDE76

\* Budget Annexe : Département de Seine-Maritime = Contributions EPCI - Communes du "80" - Communes du "27"



Taux de participation des EPCI au financement\* du programme de montée en débit  
porté par le SMN76

\*financement par emprunts portés par le Syndicat sur la base des SLAN signés

**Situation au 31/12/2016**

*EPCI*

EPCI	Coût opération	Part projet/projet total en %
Aumale	254 000 €	8,82
CCME	280 000 €	9,73
CCPNOR	150 000 €	5,21
Forges-les-Eaux	262 600 €	9,12
Goumay-en-Bray	415 500 €	14,43
Monts et Andelle	520 000 €	18,06
Saône et Vienne	800 000 €	27,79
Londinières	197 000 €	6,84
<b>Total</b>	<b>2 879 100 €</b>	<b>93,16</b>

Blangy\* 410 000 €

\*Autofinancement

**Situation au 1/01/2017**

*EPCI*

EPCI	Coût opération	Contribution 2017
Aumale - Blangy	254 000 €	27 542,30 €
Inter Caux Vexin	430 000 €	46 626,70 €
4 Rivières	1 198 100 €	129 915,00 €
Terroir de Caux	800 000 €	86 747,30 €
Londinières	197 000 €	21 361,50 €
<b>Total</b>	<b>2 879 100 €</b>	<b>312 192,80 €</b>

Blangy\* 410 000 €

Département

EPCI	Nombre de prises FttH	Contribution 2017
Aumale - Blangy	664 000 €	72 000,30 €
Inter Caux Vexin	430 000 €	46 626,70 €
4 Rivières	1 198 100 €	129 915,00 €
Londinières	197 000 €	21 361,50 €
Terroir de Caux	800 000 €	86 747,30 €
<b>Total</b>	<b>3 289 100 €</b>	<b>356 650,80 €</b>





Taux de participation des EPCI  
au financement\* du programme de déploiement FTTH porté par le SMN76

Annexe 2B

*\*financement par emprunts portés par le Syndicat sur la base des SLAN signés*

EPCI

*Situation au 31/12/2016*

EPCI	Nbre de prises FttH	Poids %
Campagne de Caux	6987	18,62
Valmont	5719	15,24
Pays Neufchâtelois	6866	18,29
Varenne et Scie	3666	9,77
Plateau Vert	2635	7,02
Caux Austreberthe	11659	31,06
<b>Total</b>	<b>37532</b>	<b>100%</b>

*Situation au 1/1/2017*

EPCI	Nbre de prises FttH	Poids %	Contribution	Contribution 2017
Campagne de Caux	6987	18,62	54 983,30 €	27 491,65 €
Agglo Fécamp	5719	15,24	45 002,50 €	22 501,25 €
Bray Ewy	6866	18,29	54 008,90 €	27 004,45 €
Terroir de Caux	3666	9,77	28 850,00 €	14 425,00 €
Agglo yvetot	1872	4,99	14 735,00 €	7 367,50 €
Caux Austreberthe	12422	33,10	97 741,50 €	48 870,75 €
<b>Total</b>	<b>37532</b>	<b>100%</b>	<b>295 321,20 €</b>	<b>147 660,60 €</b>

Département

*Situation au 31/12/2016*

EPCI	Nbre de prises FttH	Poids
Campagne de Caux	6987	9,80
Valmont	5719	8,02
Pays Neufchâtelois	6866	9,63
Varenne et Scie	3666	5,14
Plateau Vert	2635	3,70
Caux Austreberthe	11659	16,36
CVS	33745	47,34
<b>Total</b>	<b>71277</b>	<b>1,00</b>

*Situation au 1/1/2017*

EPCI	Nbre de prises FttH	Poids	Contribution	Contribution 2017
Campagne de Caux	6987	9,80	54 983,30 €	27 491,65 €
Agglo fecamp	5719	8,02	45 002,50 €	22 501,25 €
Bray Ewy	6866	9,63	54 008,90 €	27 004,45 €
Terroir de Caux	3666	5,14	28 850,00 €	14 425,00 €
Agglo yvetot	1872	2,63	14 748,70 €	7 374,35 €
Caux Austreberthe	12422	17,43	97 745,40 €	48 872,70 €
CVS	33745	47,34	276 509,50 €	137 754,75 €
<b>Total</b>	<b>71277</b>	<b>1,00</b>	<b>570 848,30 €</b>	<b>285 424,15 €</b>



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

---

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

---

PRÉSIDENCE : MME LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

---

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-03.1.1  
LISTE DES MARCHES PUBLICS 2016

---

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les articles 133 et 175 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par le pouvoir adjudicateur et les entités adjudicatrices

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics,

Vu l'abrogation de l'article 133 par le décret n°2016-360 applicable au 01/04/2016,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2017-14-03.1.1 de Madame la Présidente,

Considérant qu'au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique la typologie des prestations et regroupe les marchés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

Le tableau annexé à la présente délibération reprend donc l'ensemble des marchés supérieurs à 20 000 € HT passés par le Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique en tant que pouvoir adjudicateur du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016.

Il est proposé de publier cette liste par voie d'affichage au siège du syndicat.



Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à procéder à la publication de la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT passés en 2016 par voie d'affichage au siège du syndicat.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL.

Affiché le : **24 AVR. 2017**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-2017-14-0311-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017



**MONTANT EGAL OU SUPERIEUR AUX SEUILS DE PROCEDURE FORMALISEE MENTIONNES AU II DE L'ARTICLE 26  
DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

Liste des marchés "Fournitures et Services"					
Objet	Date notification	attributaire	Durée	code postal ou pays	montant
Marché à procédure adaptée d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'infrastructures passives destinées à la montée en débit radio	08/03/2016	INFOSAT	1 an reconductible 2 fois	France	120 000,00 €





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

PRÉSIDENCE : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-03.2

AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

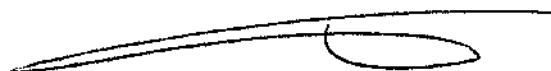
Après avoir eu communication préalable du rapport n°2017-14-03.2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide le lancement des consultations publiques dont les caractéristiques et procédures sont rappelées en annexes de la présente délibération,
- Autorise Madame la Présidente à signer les marchés à intervenir et tout acte administratif y afférent.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe du Syndicat.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-2017-14-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Affiché le 24 AVR. 2017





**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N°2017-14-03.2**  
**AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS**

Objet du marché public : Construction d'un réseau de desserte en fibre optique (FTTH) sur le territoire des communautés de communes de Plateau vert, Caux Austreberthe, Varenne et Scie, du Pays Neufchâtelois, Campagne de Caux et du Canton de Valmont

Nature des prestations : Travaux

Mode de passation : AOO (Appel d'offres Ouvert Européen)

Type de marché : Accord Cadre mono-attributaire à bons de commandes

Montant mini : sans

Montant maxi : Sans

Allotissement :

- Lot 1 : Communautés de communes Caux Austreberthe, Plateau Vert, Varenne et Scie (enveloppe travaux estimée à 18.6 M€ HT)
- Lot 2 : Communautés de communes du Pays Neufchâtelois, Campagne de Caux, du Canton de Valmont (enveloppe travaux estimée à 25 M€ HT)

Durée du marché public : 1 an reconductible 3 fois

Modalités de reconduction : par reconduction expresse

Critères de sélection des candidatures :

Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature ; garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché

Justificatifs de candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;



- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;
- Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats des deux lots sont en particulier :

<i>Qualification</i>	<i>Désignation</i>
FNTP 1141	Ouvrages en maçonnerie
FNTP 2321	Travaux de terrassements courants en milieu urbain
FNTP 321	Assises de chaussées
FNTP 3221	Revêtements en matériaux enrobés classiques
FNTP 323	Revêtements en béton hydraulique vibré
FNTP 324	Enduits superficiels
FNTP 325	Enrobés coulés à froid
FNTP 633	Alimentations BT et automatismes
FNTP 6711	Réseaux de télécommunication et vidéocommunication : Lignes de distributions aériennes
FNTP 6721	Réseaux de télécommunication et vidéocommunication : Réseaux d'accès sur supports fibres optiques ou à quartes métalliques
FNTP 673	Réseaux de télécommunication et vidéocommunication : réseaux souterrains en zone non urbaine
FNTP 731	Passage de fourreaux ou de conduites par procédés spéciaux

Critères et sous-critères de jugement des offres et coefficients :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique</b>	<b>60%</b>
Organisation fonctionnelle dédiée au marché	30%
Méthodologie de réalisation des travaux	30%
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

Justificatifs de l'offre :

Un projet d'accord-cadre comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires
- Le sous-détail des prix unitaires
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés,



- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant.
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
- Le détail estimatif

Variantes autorisées : oui

Forme des prix : révisables







**ANNEXE 2 A LA DELIBERATION N°2017-14-03.2  
AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS**

**Objet du marché public : Marché de Conception / Réalisation d'un réseau de desserte en fibre optique (FTTH) sur le Département de Seine Maritime**

**Nature des prestations : Travaux**

**Mode de passation : AOO (Appel d'offres Ouvert)**

**Type de marché : Conception/Réalisation sous forme d'accord-cadre à bons de commande**

**Montant mini : Sans**

**Montant maxi : Sans (277 M€ HT enveloppe estimative)**

**Allotissement : Oui géographique**

**Durée du marché public : 1 an reconductible 3 fois**

**Modalités de reconduction : Oui**

**Critères de sélection des candidatures : garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché**

**Justificatifs de candidature : effectifs, chiffre d'affaire, références sur ce même type de projet.**

**Critères et sous-critères de jugement des offres et coefficients :**

- |  |     |
|--|-----|
| - Le prix  | 40% |
| - Délais de réalisation proposés par le candidat                       | 20% |
| - Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique | 40% |

**Pièces constitutives de l'offre :**

- Acte d'Engagement
- Détail Quantitatif Estimatif
- Bordereau des Prix Unitaires
- Résumé de l'offre
- Cahier des Clauses Particulières
- Mémoires méthodologiques et techniques
- Curriculum vitae des équipes
- Plan d'Assurance Qualité

**Variantes autorisées : non**

**Forme des prix : révisables**



**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION N°2017-14-03.2**  
**AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS**

Objet du marché public : Assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la validation des études de déploiement de réseaux et pour du conseil technique

Nature des prestations : Prestations Intellectuelles

Mode de passation : AOO (Appel d'offres Ouvert)

Type de marché : Accord Cadre mono-attributaire à bons de commandes

Montants minimum et maximum :

en € HT	année 1	année 2	année 3	année 4
minimum	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
maximum	300 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00

Allotissement : non

Durée du marché public : 1 an reconductible 3 fois

Modalités de reconduction : par reconduction expresse

Critères de sélection des candidatures :

Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature ; garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché

Critères et sous-critères de jugement des offres et coefficients :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique</b>	<b>60%</b>
Organisation fonctionnelle dédiée au marché	30%
Méthodologie de réalisation des prestations	30%
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

Justificatifs de l'offre :

Un projet d'accord-cadre comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat



- Le bordereau des prix unitaires
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant.
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
- Le détail estimatif

Variantes autorisées : oui

Forme des prix : révisables



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

---

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

---

PRÉSIDENCE : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

---

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-04.1  
REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

---

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire, relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2017-14-04.1 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

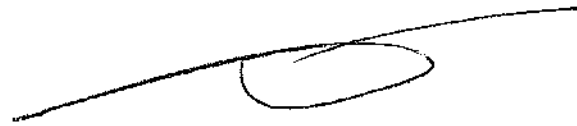




Décide à l'unanimité

- D'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise ainsi que le complément indemnitaire aux agents de Seine-Maritime Numérique, dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP en lieu et place du régime indemnitaire.
- Que les indemnités précitées pourront être versées aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la collectivité.
- Que ces indemnités seront versées mensuellement selon les modalités prévues en annexe à la présente délibération.
- De maintenir le montant indemnitaire mensuel des agents du Syndicat, dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP.
- La présente délibération annule les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire du personnel.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : **24 AVR. 2017**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-2017-14-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017



## Annexe à la Délibération n°2017-14-04.1

Instauration de l'IFSE :

- 1) Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des administrateurs			
Groupes de fonctions	Emplois	Montants plafonds annuels	
		IFSE	CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité	49 980 €	8 820 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité	46 920 €	8 280 €
Groupe 3	Responsable de service	42 330 €	7 470 €

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux			
Groupes de fonctions	Emplois	Montants plafonds annuels	
		IFSE	CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité, encadrement d'un Pôle, chef de service, intégration dans le processus décisionnel, conduite de projet stratégique	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s), encadrement intermédiaire (> 5 agents), haute expertise : juriste, analyste financier, participation à des projets stratégiques	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service, encadrement intermédiaire (< 5 agents), missions particulières, chargé d'études	25 500 €	4 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de mission, expertise	20 400 €	3 600 €

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
Groupes de fonctions	Emplois	Montants plafonds annuels	
		IFSE	CIA
Groupe 1	Responsable de service, fonctions de pilotage : chargé de communication, fonctions d'expertise : comptable	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions administratives complexes : assistant marchés publics	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Instructeur, gestion administrative et technique	14 650 €	1 995 €



Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
Groupes de fonctions	Emplois	Montants plafonds annuels	
		IFSE	CIA
Groupe 1	Assistant de direction, sujétions particulières	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'accueil, gestionnaire de moyen, Assistant	10 800 €	1 200 €

2) L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- **Critère 1 : Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception**
  - Niveau d'encadrement dans la hiérarchie
  - Responsabilité de coordination, diffusion de l'information en interne, management des équipes, relationnel
  - Responsabilité de projet ou d'opération
  - Influence du poste sur les résultats
  - Actions de communication externe sur les actions menées en faveur de la population
- **Critère 2 : Technicité, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions**
  - Niveau de connaissance
  - Maîtrise de logiciels
  - Autonomie, initiative
  - Diversités des tâches, des dossiers ou des projets, simultanéité (adaptabilité, polyvalence, priorisation des tâches)
  - Rapidité d'exécution, fiabilité, respect des délais impartis, planification des tâches, gestion du temps
  - Complexité des domaines de compétences
- **Critère 3 : Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel**
  - Responsabilité financière
  - Confidentialité des projets suivis
  - Relations externes (particuliers, entreprises,...)
  - Conseils aux Élus, animations de réunions

3) L'attribution de l'IFSE et du CIA feront l'objet d'un arrêté individuel pris par la Présidente, lequel fixera les montants individuels. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds précisés par arrêté ministériel.

4) Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- Lors de l'entretien annuel d'évaluation
- En cas de changement de fonctions,
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

5) L'IFSE et le CIA sont maintenus pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, maternité, paternité, accueil de l'enfant ou adoption.

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : l'IFSE et le CIA suivront le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE et du CIA est suspendu dans les conditions du règlement du temps de travail du Syndicat.

6) Le RIFSEEP fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

PRÉSIDENTE : MME LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-04.2

EXTENSION DE LA MESURE TRANSFERT PRIMES-POINTS AUX CONTRACTUELS

Le comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, notamment son article 148,

Vu le décret n°2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »,

Vu les délibérations relatives à l'attribution du régime indemnitaire aux agents de Seine-Maritime Numérique :

- Délibération du Comité Syndical n°2014-03-08.1 relative à l'indemnité de fonctions et de résultats des administrateurs civils,
- Délibération du Comité Syndical n°2015-05-09.1.2 relative au régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Délibération du Comité Syndical n°2016-12-03.01 relative au régime indemnitaire des personnels administratif,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2017-14-04.2 de Madame la Présidente,

Considérant qu'il convient, afin d'assurer un traitement uniforme des situations entre les agents de Seine-Maritime Numérique, d'appliquer le transfert primes – points aux agents contractuels, par similitude avec l'application de la mesure aux agents fonctionnaires,

Considérant que le quorum est atteint,





Après en avoir délibéré,

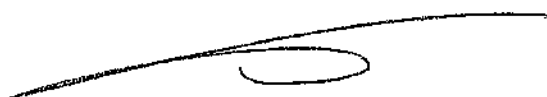
À l'unanimité,

Décide :

D'appliquer aux agents contractuels rémunérés selon un indice correspondant à un échelon et un grade la mesure dite « transfert primes – points » dans des conditions identiques à celles des agents fonctionnaires.

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ces décisions.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : **24 AVR. 2017**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-2017-14-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-05

AIDE À L'ACQUISITION ET À L'INSTALLATION  
D'UN KIT DE CONNEXION INTERNET PAR SATELLITE : CHOIX DES BÉNÉFICIAIRES

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du comité syndical du 13 février 2015 actant la mise en place de l'aide,

Vu les demandes de subvention reçues par Seine-Maritime Numérique en 2016,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2017-14-05,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- Prend acte des demandes pour lesquelles les critères d'attribution de la subvention sont remplis,
- Décide en conséquence l'attribution de l'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite aux bénéficiaires remplissant l'ensemble des critères précités, identifiés dans l'annexe 1,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2017 de Seine-Maritime Numérique,
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente aide.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-2017-14-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017



Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : 24 AVR. 2017



INCLUSION NUMERIQUE - Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite

Numero de la demande	Commune	Communaute de Communes 2016	Membre SMIN	Criteres d'eligibilite	Proposition de decision	Coût global (acquisition + installation) payé par usager	Part forfaitaire à la charge de l'usager	Subvention accordée
1	ROSAY	BOSC D'EAMY	OUI	<input checked="" type="checkbox"/> Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbits	Avis favorable	249,00 €	100,00 €	149,00 €
				<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76				
				<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019				
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite				
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès				
2	SAINT REMY BOSCOUCOURT	YERRES ET PLATEAUX	OUI	<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'installation par un professionnel	Avis favorable	709,49 €	100,00 €	400,00 €
				<input checked="" type="checkbox"/> Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbits				
				<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76 (demande reçue avant le 1er janvier 2017)				
				<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019				
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite				
3	SAINT-GILLE DE LA MEUVILLE	SAINT ROMAIN DE COLBOSC	NON	<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès	Avis défavorable			
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'installation par un professionnel				
				<input checked="" type="checkbox"/> Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbits				
				<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76				
				<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019				
4	DANCOURT	BLANGY-SUR-BRESLE	OUI	<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite	Avis favorable	559,30 €	100,00 €	459,30 €
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès				
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'installation par un professionnel				
				<input checked="" type="checkbox"/> Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbits				
				<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76				



INCLUSION NUMERIQUE - Aides à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite

Numéro de la demande	Commune	Communauté de Communes 2016	Membre SMN	Créaires d'éligibilité	Proposition de décision	Cout global (acquisition + installation) payé par l'utilisateur	Part forfaitaire à la charge de l'utilisateur	Subvention accordée
5	CLAIS	LONDINIÈRES	OUI	<input checked="" type="checkbox"/> Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbits/s	Avis favorable	379,00 €	100,00 €	279,00 €
				<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76				
				<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019				
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite				
6	MARUNY	EURE	NON	<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès	Avis défavorable			
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'installation par un professionnel				
				<input checked="" type="checkbox"/> Particulier durablement inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbits/s				
				<input type="checkbox"/> Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76				
7	BLAINVILLE CREVON	MOULIN DECALLES	OUI	<input checked="" type="checkbox"/> Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019	Avis favorable	300,00 €	100,00 €	200,00 €
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite				
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion internet par satellite auprès du fournisseur d'accès				
				<input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de l'installation par un professionnel				





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-06.1

MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME  
CONCERNANT L'OPERATION DE MONTEE EN DEBIT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,  
Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,  
Vu les statuts du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,  
Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,  
Vu la délibération 2015-05-07.1 du 16 janvier 2015 portant mise en place d'autorisations de programmes

Considérant que la procédure d'autorisations de programmes et de crédits de paiement favorise la gestion pluriannuelle des investissements et donne une visibilité des engagements financiers du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique à moyen terme,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2017-14-06.1,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide la modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant l'opération de Montée en Débit telle que définie ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Investissement	115 224.00€	159 611.34€	5 900 000.00€	2 500 000.00 €	1 325 164.66€	10 000 000.00€

- Dit que les crédits non utilisés seront reportés sur l'exercice ultérieur.

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170408-2017-14-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Virginie LUCOT-AVRIL

Affiché le : **24 AVR. 2017**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

PRÉSIDENTE : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2017-14-06.2

CREATION DE POSTE

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine-Maritime,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services, avec avis du Comité Technique,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur, en raison d'une accélération du programme de déploiement FTTH sur le territoire de Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2017-14-06.2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création à compter du 06/04/2017, d'un poste d'ingénieur (cadre d'emploi des ingénieurs) à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au cadre d'emploi statutaire retenu,

- se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n° 84-53 sus visée,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

- acte de modifier comme suit le tableau des emplois du Syndicat :

<b>Tableau des effectifs de Seine-Maritime Numérique au 6 avril 2017</b>			
Emplois permanents	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
<b>Administratif ou technique</b>			
Ingénieur en Chef / Directeur territorial	A+	1	1
<b>Administratif</b>			
Attaché / attaché principal	A	1	1
Attaché ou rédacteur	A ou B	1	1
Adjoint administratif	C	1	1
<b>Technique</b>			
Ingénieur / Ingénieur Principal	A	4	3
Technicien en Système d'Information Géographique et de l'aménagement numérique	B	1	1

La Présidente  
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20170406-2017-14-062BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Affiché le : 22 MAI 2017